



Pour diffusion immédiate : 02/10/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À ÉLARGIR L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET À SOUTENIR LA SANTÉ MATERNELLE

La disposition législative S.201/A.2656 permet aux femmes enceintes de souscrire à des polices d'assurance maladie sans pénalité

La disposition législative S.1965-A/A.3865-A oblige certains assureurs de soins médicaux à prendre en charge les vitamines prénatales

La disposition législative S.6674-A/A.7790-A élargit les exigences en matière de couverture d'assurance pour le lait de donneuses humaines

L'état de New York fait figure de référence dans le pays avec la première politique de congé prénatal rémunéré, qui entrera en vigueur le 1er janvier

La gouverneure Kathy Hochul a signé une disposition législative visant à étendre la couverture médicale des femmes pendant et après la grossesse. La signature de ce projet de loi s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de la gouverneure Hochul en faveur de la santé maternelle, notamment en garantissant un congé prénatal rémunéré, le premier du pays, en élargissant l'accès aux services des doulas et en rendant les soins prénatals plus abordables pour les New-Yorkais.

« Nous avons franchi une nouvelle étape importante pour garantir que chaque future mère dans notre État ait accès aux soins de santé sans obstacle ni retard », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette disposition législative souligne la volonté de faire de l'État de New York un leader en matière de soins de santé maternelle et de fournir aux familles le soutien qu'elles méritent. »

La disposition législative S.201/A2656 permet aux femmes enceintes de souscrire à des polices d'assurance maladie à tout moment sans pénalité. La disposition législative interdit aux organisations commerciales de maintien de la santé de facturer des frais pour une souscription spéciale en raison d'une grossesse.

La sénatrice d'État Cordell Cleare a déclaré : « Mon projet de loi représente une étape essentielle vers l'amélioration de la santé maternelle en garantissant que les femmes enceintes puissent accéder à l'assurance maladie sans pénalité. L'élimination des obstacles à la souscription permet aux femmes de donner la priorité à leur santé et

à leur bien-être pendant cette période cruciale, essentielle pour l'issue positive de la grossesse. Je suis ravie que le Sénat et l'Assemblée aient approuvé cette disposition législative à l'unanimité et que la gouverneure l'ait promulguée. »

La membre de l'Assemblée Latrice M. Walker a déclaré : « Je suis fière d'avoir présenté à l'Assemblée la disposition A.2656, qui permettra aux femmes enceintes de souscrire à tout moment à l'échange de soins de santé de l'État sans pénalité. La signature de ce projet de loi est importante pour moi en tant que mère et envoie un message clair à tous les New-Yorkais : l'État s'engage à lutter contre l'augmentation des taux de mortalité en Amérique, en particulier chez les femmes noires. Je remercie mes collègues et la gouverneure Kathy Hochul pour leur leadership dans les efforts visant à améliorer les conditions de vie des mères dans l'État de New York. La grossesse est une période de joie et d'optimisme, et non d'anxiété quant à l'accès aux soins de santé. »

La disposition législative S.1965-A/A.3865-A oblige les assureurs commerciaux de soins médicaux de l'État de New York à couvrir les vitamines prénatales lorsqu'elles sont prescrites par un professionnel de santé.

Le sénateur d'État Joseph P. Addabbo Jr. a déclaré : « Cette disposition législative est une mesure importante qui garantit que les vitamines prénatales sont couvertes par les assureurs commerciaux de soins médicaux, apportant ainsi un soutien crucial aux futures mères. J'apprécie le soutien de la gouverneure Hochul pour la signature de ce projet de loi, qui permettra à l'État de New York de rester un leader en matière de soins de santé maternelle, en réalisant des avancées significatives pour améliorer l'accès et l'accessibilité financière pour toutes les familles. Ensemble, nous pouvons créer un avenir plus sain pour nos enfants et soutenir le bien-être des mères à travers notre État. »

Aileen M. Gunther, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Ce projet de loi met l'accent sur un point essentiel de mon mandat d'éluë : l'amélioration des soins de santé pour les femmes. C'est un objectif que je me suis fixé dès l'époque où je travaillais comme infirmière. L'adoption de ce projet de loi, qui oblige les assureurs commerciaux de soins médicaux de l'État de New York à couvrir les vitamines prénatales, montre que mes collègues des deux chambres législatives et la gouverneure partagent cette priorité. Les neuf mois qui précèdent la naissance d'un enfant sont cruciaux pour les familles et, en tant qu'État, nous devons veiller à ce que les mères et les familles disposent des ressources dont elles ont besoin. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour son soutien dans l'adoption de cette loi, et j'espère que nous continuerons à donner la priorité aux soins de santé maternelle afin que chaque famille puisse connaître la bénédiction d'avoir un enfant. »

La disposition législative S.6674-A/A.7790-A élargit les exigences en matière de couverture d'assurance pour le lait de donneuses humaines aux établissements ambulatoires.

Le sénateur d'État Brad Hoylman-Sigal a déclaré : « Les nouveaux parents, en particulier ceux d'enfants prématurés, sont déjà confrontés à suffisamment de difficultés

et l'accès au lait maternel pour maintenir leur enfant en bonne santé devrait être le cadet de leurs soucis. Malheureusement, ce n'est pas le cas actuellement et c'est pourquoi la membre de l'Assemblée Solages et moi-même avons fait passer le projet de loi visant à étendre les exigences de couverture d'assurance pour le lait de donneuses humaines et à supprimer l'exigence de couverture uniquement en cas d'utilisation en milieu hospitalier (S.6674A). Qu'il s'agisse de mères qui ont des difficultés à allaiter ou de couples homosexuels, comme mon mari David et moi-même, qui ne sont pas en mesure d'allaiter leurs enfants de manière traditionnelle, tous les parents devraient pouvoir donner à leurs enfants les nutriments dont ils ont besoin sans avoir à se préoccuper du coût. Je suis reconnaissant à la chef de la majorité Stewart-Cousins d'avoir toujours donné la priorité à la santé de nos enfants et à la gouverneure Hochul d'avoir été à la hauteur de sa réputation de "première gouverneure mère de l'État de New York" et d'avoir signé ce projet de loi. »

La membre de l'Assemblée Michaelle Solages a déclaré : « Je suis reconnaissante à la gouverneure Hochul du rôle moteur qu'elle a joué en signant cette disposition législative importante, qui garantit aux familles de l'État de New York l'accès à des ressources vitales telles que le lait de donneuses humaines. Alors que nous poursuivons nos efforts pour lutter contre la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, l'élargissement de la couverture d'assurance pour le lait de donneuses est une étape cruciale. Cette disposition législative garantit que les nouveau-nés vulnérables, en particulier ceux qui sont placés en soins intensifs néonataux, reçoivent l'alimentation essentielle dont ils ont besoin. Ensemble, nous nous appuyons sur les progrès accomplis pour lutter contre les disparités en matière de soins aux nourrissons et donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie. »

La gouverneure Hochul a signé cette disposition législative qui s'appuie sur l'engagement de l'État en faveur des soins de santé maternelle. [L'état de New York est désormais le premier État du pays à créer un programme de congé familial rémunéré pour les soins prénatals](#). Sous la direction de la gouverneure Hochul, l'État de New York a également rendu les soins prénatals plus abordables pour plus d'un million de résidentes à faible revenu en [éliminant les frais non remboursés](#) pour certaines prestations liées à la grossesse pour les New-Yorkaises bénéficiant du plan essentiel ou des régimes d'assurance maladie qualifiés. La gouverneure Hochul a également demandé au commissaire à la santé de l'État, le Dr James McDonald, [d'émettre un ordre permanent qui élargira l'accès aux services indispensables des doulas](#) pour les mères qui viennent d'accoucher dans l'ensemble de l'État. L'ordre permanent a été publié le 10 juin 2024.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)